

## FICHE CLIENT

Madame  Monsieur

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : N°-rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

E-mail : ..... @ .....

Assureur responsabilité civile : ..... N° de police : .....

### CHIEN

Sexe :  M  F Date de naissance : ..... / ..... / .....

NOM : ..... N° de puce : .....

Race ou type : .....

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage sans réserve à le respecter. En cas de non-respect du règlement, de fausses déclarations ou de dégâts et accidents provoqués par moi-même ou mon chien au sein du club, la responsabilité de Services Canins J•A•D•O•R ne pourra être engagée.
- Je reconnais que Services Canins J•A•D•O•R se réserve le droit d'exclure définitivement du club et sans remboursement toute personne qui manquerait de respect envers qui que ce soit (chien, client, personnel du club).
- J'autorise Services Canins J•A•D•O•R à prendre des photos ou vidéos de moi-même, de mon (mes) chien(s) et de mes enfants mineurs lors des activités et à les utiliser, diffuser, reproduire et communiquer au public sous toute forme et sur tout type de support ou publication.

Par quel biais nous avez-vous connu ? .....

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature du client précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Signature du responsable de Services Canins J•A•D•O•R :

- ARTICLE 1** De par son inscription, tout participant aux activités proposées par Services Canins J•A•D•O•R s'engage à se conformer au présent règlement.
- ARTICLE 2** Au moment de l'inscription, il faut fournir :
- pour tous les chiens :
    - une copie de la carte d'identification du chien (ICAD)
    - une copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile avec mention « contrat valable pour les animaux domestiques » (RC habitation)
    - le carnet de vaccination ou passeport européen à jour de vaccination, y compris la toux de chenil
  - pour les chiens catégorisés :
    - le permis de détention définitif ou provisoire chiot (en dessous de 8 mois)
    - une copie de l'attestation spéciale d'assurance responsabilité civile (en cours de validité)
    - le certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Les chiens catégorisés doivent obligatoirement porter une muselière dans l'enceinte du club
- ARTICLE 3** Pour le respect et la sécurité de tous, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse dès qu'ils arrivent au club.
- ARTICLE 4** Les chiennes en périodes de chaleurs ne sont pas admises dans l'enceinte du club. Les chiens malades ou visiblement fatigués seront également exclus des cours.
- ARTICLE 5** Toute annulation de cours de la part d'un participant, hors abonnement, intervenant moins de 48 heures avant l'heure du cours sera décompté du forfait.
- ARTICLE 6** Aucun remboursement ne sera accordé à toute personne décidant l'interruption de son abonnement, hormis pour raisons de santé du chien ou de son propriétaire, et ce sur présentation d'un certificat médical/vétérinaire.
- ARTICLE 7** Chaque propriétaire est responsable de son ou ses chiens dans l'enceinte du club Services Canins J•A•D•O•R (parking, terrains d'entraînement...).
- ARTICLE 8** Les formules des cours (individuelles ou collectives) sont nominatives au participant et à son chien et par conséquent ne peuvent être cédées à une autre personne.
- ARTICLE 9** La responsabilité de Services Canins J•A•D•O•R ne pourra être mise en cause en cas de vols ou détériorations commis sur ou dans les véhicules. Il en va de même pour les biens laissés sur le site Services Canins J•A•D•O•R.
- ARTICLE 10** Services Canins J•A•D•O•R, par l'intermédiaire de son/ses représentant/s sur le terrain, se réserve le droit d'exclure de son site toute personne ayant recours à des gestes de violence vis-à-vis de son chien.
- ARTICLE 11** Aucun chien étranger au club Services Canins J•A•D•O•R n'est admis dans l'enceinte du club.
- ARTICLE 12** En cas de bagarre de chiens, seule la responsabilité des propriétaires est engagée. Services Canins J•A•D•O•R ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. Chaque propriétaire doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile. La personne dirigeant les entraînements se réserve le droit d'intervenir et d'utiliser tous moyens nécessaires pour maîtriser le ou les chiens concernés sans que sa responsabilité soit mise en cause.
- ARTICLE 13** Services Canins J•A•D•O•R, représenté par l'éducateur sur le terrain, se réserve le droit d'interdire l'accès à l'enceinte du club à tout chien pouvant représenter un danger pour ses congénères ou pour autrui.
- ARTICLE 14** Services Canins J•A•D•O•R, par l'intermédiaire de son/ses représentant/s, se réserve le droit de modifier les horaires, d'annuler ou de déplacer des cours sans que cela ne donne lieu à réclamations ou dédommagements
- ARTICLE 15** Aucune personne n'est autorisée à pénétrer sur les terrains et à utiliser le matériel en dehors des horaires des cours.